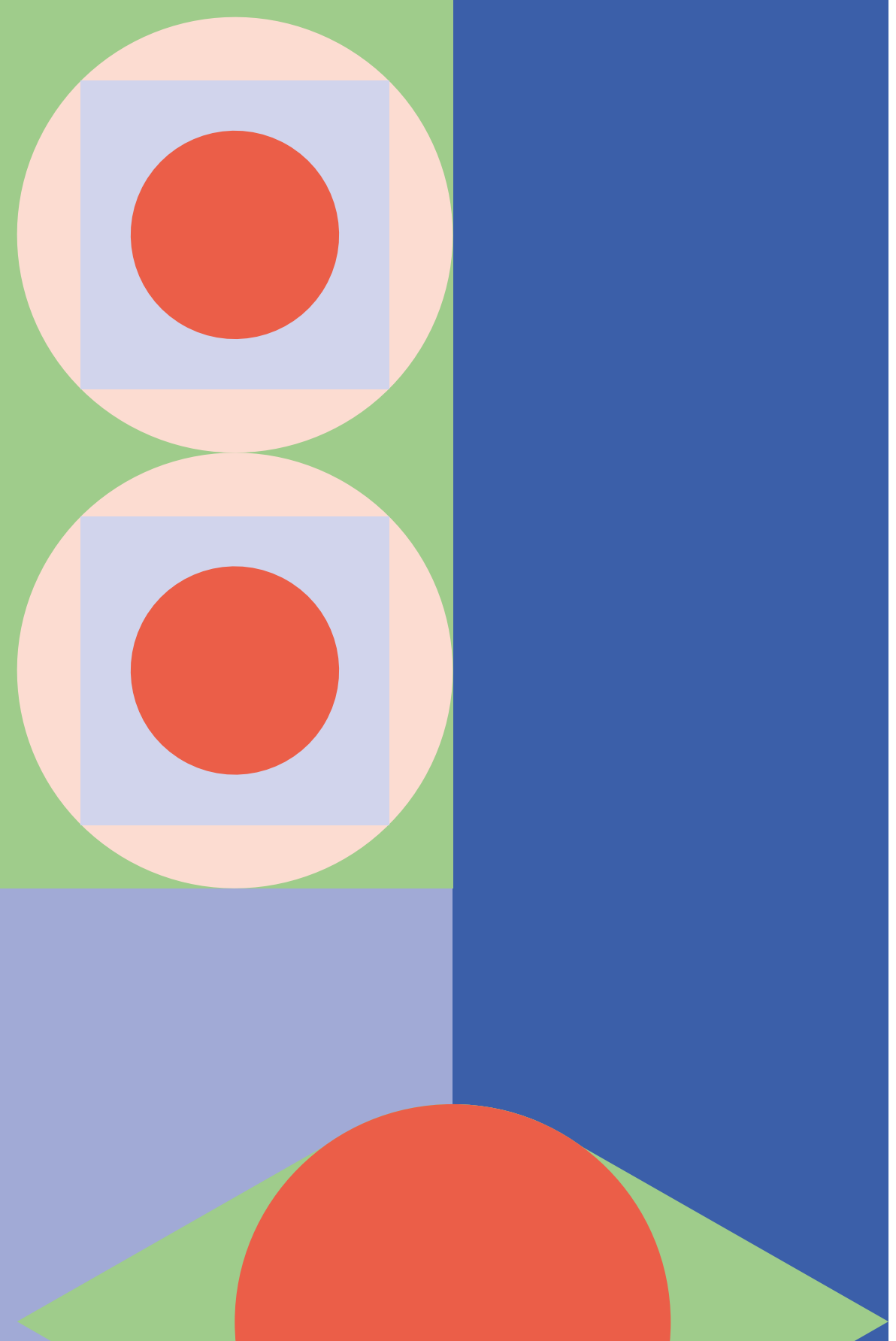
PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

DRAC

— Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France





Depuis leur création en 1977, les DRAC agissent au plus près des territoires afin de porter les politiques du ministère de la Culture en région. Placées sous l'autorité du préfet de région, elles sont les garantes du respect des grands principes qui fondent le service public de la culture : liberté de la création, diversité culturelle, démocratisation culturelle, droits culturels.

Ancrée sur un territoire francilien présentant de multiples facettes et des dynamiques fortes, la DRAC Île-de-France œuvre à rapprocher la culture de tous les habitants, dans les villes et dans les campagnes, en soutenant les artistes et professionnels de la culture, et en prenant soin du patrimoine dans sa diversité. Interlocutrice du quotidien pour les collectivités territoriales et les acteurs culturels, elle veille à adapter son action aux réalités de chaque secteur culturel et de chaque territoire, dans un souci permanent de dialogue et de co-construction.

Edward de Lumley
Directeur régional
DRAC Île-de-France

La vie culturelle en Île-de-France c'est :

46 %
des emplois culturels

33 %
des architectes français inscrits à l'Ordre

64
Sites patrimoniaux remarquables

13
Domaines nationaux

4 024
édifices protégés au titre des Monuments historiques

20 000
objets mobiliers protégés au titre des Monuments historiques

253
édifices labellisés « Architecture contemporaine remarquable »

45
Jardins remarquables

46
Maisons des Illustres

131
Musées de France
dont 92 suivis par la DRAC

66
lieux de création labellisés par le ministère de la Culture
(ou bénéficiant d'une appellation)

156
autres lieux de création

340
équipes artistiques :
68 en danse, 100 en musique et 172 en théâtre et arts associés

300
cinémas
(soit 20 % du parc national)

1 101
bibliothèques, médiathèques et autres lieux de lecture

35
aides individuelles à la création

46
allocations à l'installation d'atelier et à l'achat de matériel

11 366
déclarations valides traitées au titre de la licence d'entrepreneur du spectacle
(représentant 22 % du total national)

Présentation de la DRAC

Qui sommes-nous ?

La Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Île-de-France est le service déconcentré du ministère de la Culture, placé sous l'autorité du préfet de région, qui a pour mission de mettre en œuvre la politique culturelle de l'État à l'échelle régionale.

En Île-de-France, la DRAC veille à un aménagement culturel équilibré du territoire au bénéfice notamment de la petite et de la grande couronne, et soutient les initiatives qui permettent de rendre la culture accessible à toutes et tous. Patrimoine, architecture, création, livre et lecture, cinéma, action culturelle et territoriale, la DRAC agit au quotidien pour soutenir les acteurs culturels franciliens dans leur diversité, aux côtés des collectivités territoriales.

Elle dispose d'un budget annuel d'environ 150 millions d'euros, répartis à 52 % en faveur de la création, 19 % en faveur des patrimoines, 18 % en faveur de l'action culturelle et 10 % en faveur du livre et du cinéma. Chaque année, 15 millions d'euros de dotation générale de décentralisation bénéficient chaque année aux médiathèques de la région.

Notre organisation

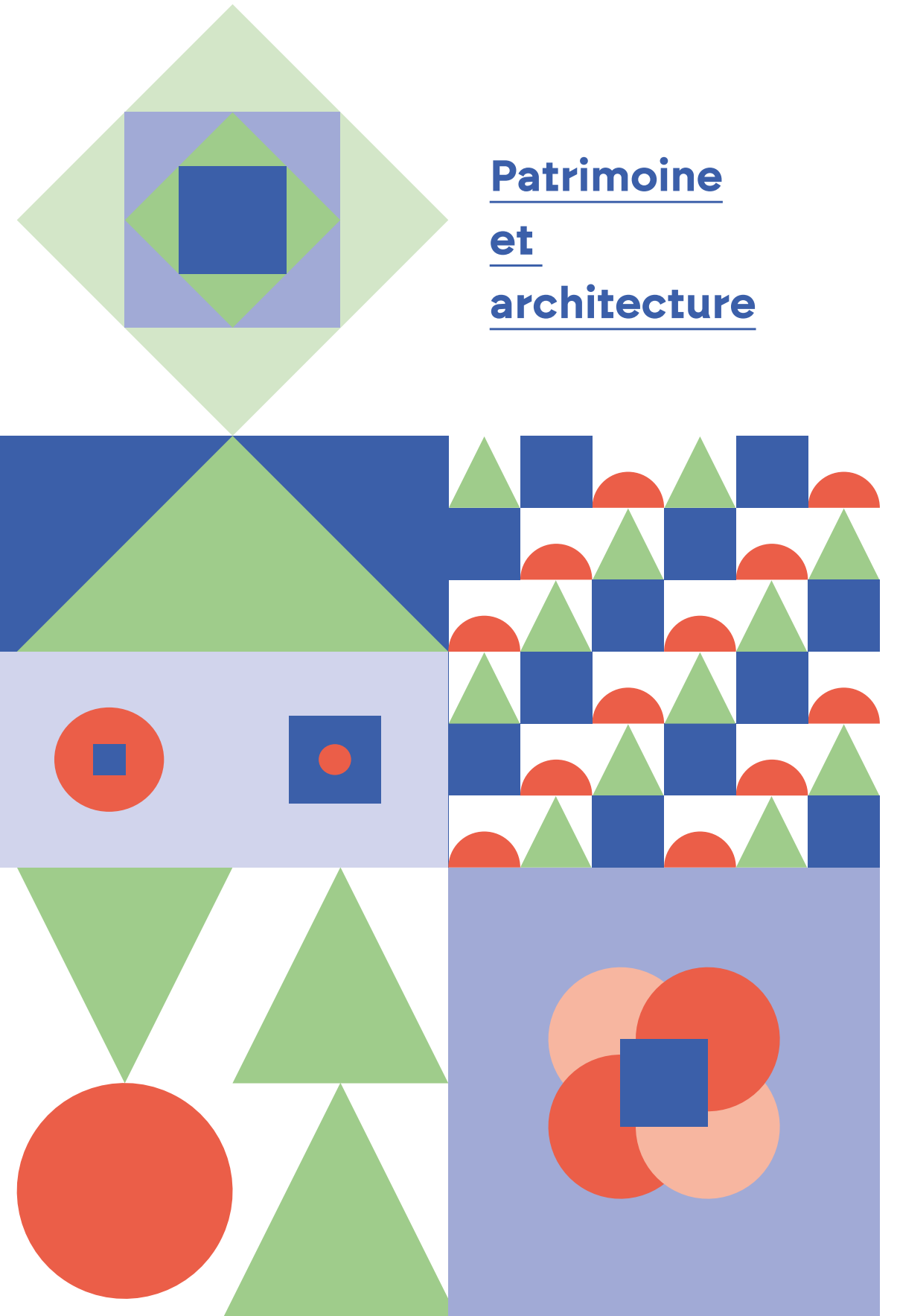
La DRAC est organisée en deux grands pôles de coopération :
— un pôle de coopération patrimoniale qui regroupe les services en charge des Monuments historiques, de l'archéologie, des musées, de l'architecture et des espaces patrimoniaux, ainsi que les Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP) dont dépendent les Architectes des bâtiments de France.
— un pôle de coopération pour la création (spectacle vivant, arts visuels, licences), l'économie culturelle et l'action culturelle et territoriale.

La DRAC est répartie sur 11 sites : le siège à Paris, les UDAP dans chacun des départements de la région, et trois sites dont elle assure la gestion (Palais de Chaillot, antenne de Champs-sur-Marne et site archéologique de Pincevent en Seine-et-Marne).

Nos priorités transversales

La DRAC s'emploie à rapprocher les disciplines et bâtir des ponts entre le patrimoine, la création et l'économie culturelle. Elle veille à rendre la culture accessible au plus grand nombre, dans le respect des droits culturels, et agit au quotidien pour réduire les inégalités culturelles et territoriales. Elle porte également, dans l'ensemble de ses politiques, une attention particulière aux enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes, de lutte contre toutes les formes de discriminations, et de transition écologique.

Patrimoine et architecture



L'Île-de-France est riche de ses monuments et musées d'exception, de son architecture et de sa qualité urbaine et paysagère, de ses jardins remarquables, mais également de ses vestiges archéologiques qui tiennent à sa situation géographique exceptionnelle. La DRAC exerce des missions sur l'ensemble de ces domaines : elle contribue à la connaissance, à la protection, à la conservation et à la valorisation du patrimoine francilien dans toutes ses dimensions.

Archéologie

Rechercher les traces du passé

La DRAC est chargée de coordonner la programmation de la recherche archéologique à l'échelle régionale, et assure le financement des opérations de prospection, fouilles, sondages et projets collectifs de recherche. Elle a également pour mission de prescrire et de contrôler les opérations d'archéologie préventive, de documenter et valoriser les chantiers et les découvertes, tout en participant à l'enrichissement des connaissances et de la recherche scientifique. Ce sont chaque année plus d'une cinquantaine de fouilles qui sont suivies au niveau de la DRAC : fouilles préventives (prescrites lors de chantiers d'aménagement du territoire) et fouilles programmées (pour les sites déjà connus et étudiés dans la cadre de programmes de recherche), avec plus de 2 500 dossiers d'aménagement instruits et plus de 170 diagnostics prescrits.

Depuis 2020, la DRAC a engagé un projet de territoire ambitieux sur le sud francilien avec les sites archéologiques bordant la Seine qui permettent de révéler les traces des chasseurs-cueilleurs qui ont habité la région au paléolithique.

Mais les fouilles concernent également les autres périodes historiques, jusqu'aux temps contemporains avec l'archéologie des conflits. Les fouilles menées en Île-de-France intègrent régulièrement des actions d'éducation artistique et culturelle, et de nombreuses opérations de valorisation sont menées notamment lors des *Journées européennes de l'archéologie* organisées par l'Inrap en juin et des *Journées archéologiques régionales* organisées par la DRAC en décembre.

↓ Fouilles archéologiques Inrap de la croisé du transpet à la cathédrale Notre-Dame de Paris *© Denis Gliksman*



Monuments historiques

Protéger, conserver, valoriser et transmettre

Avec plus de 4 000 édifices inscrits ou classés au titre des Monuments historiques, l'Île-de-France est la région la plus dense en édifices protégés. Certains sont célèbres tels que les châteaux de Fontainebleau ou Versailles, la cathédrale Notre-Dame de Paris, la basilique Saint-Denis, ou encore l'Arc de Triomphe et la Tour Eiffel. D'autres monuments le sont moins comme les églises des villages franciliens, les édifices témoignant du passé industriel ou le patrimoine fluvial.

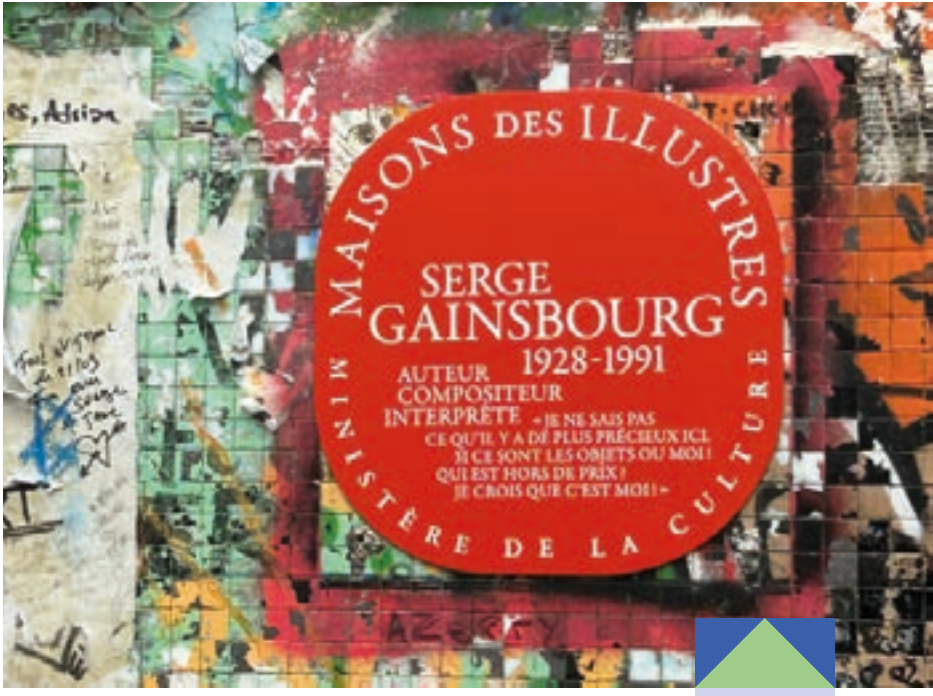
↓ Remontage et acrochage du tableau « L'Annonciation » de Claude-Guy Hallé à la cathédrale Notre-Dame de Paris
DRAC Île-de-France © Nicolas Thouvenin



La DRAC assure la protection, la conservation et la valorisation de l'ensemble de ces monuments, classés ou inscrits, à travers l'exercice du contrôle scientifique et technique lors des opérations de restauration. Elle a également la possibilité d'octroyer des aides financières aux propriétaires pour les travaux et actions de valorisation qu'ils engagent.

Depuis 2018, la DRAC accompagne plus fortement les restaurations patrimoniales dans les communes rurales grâce au fonds incitatif et partenarial (FIP). Elle assure par ailleurs la maîtrise d'ouvrage des travaux sur un ensemble de monuments qui lui sont affectés comme les cathédrales de Versailles et de Meaux, la basilique Saint-Denis, l'Obélisque de Louxor à Paris ou le couvent des Cordelières à Provins. Dans le cadre de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA), composée d'experts et d'élus et placée sous l'autorité du préfet de région, la DRAC instruit les dossiers de protection pour élever de nouveaux édifices au rang de Monument historique et assurer ainsi leur transmission aux générations futures.

L'action de la DRAC s'étend aussi aux objets mobiliers (20 000 objets sont protégés au titre des Monuments historiques en Île-de-France), au patrimoine architectural avec le label « Architecture contemporaine remarquable », ou encore au patrimoine paysager avec le label « Jardin remarquable ».



Musées et Maisons des Illustres

Une mémoire vivante

La DRAC accompagne au quotidien une centaine de musées territoriaux, d'associations et de fondations bénéficiant de l'appellation « Musées de France ». Elle apporte conseils et expertises aux équipes de ces établissements, organise les commissions scientifiques régionales d'acquisition et de restauration, subventionne les expositions, les restaurations, les acquisitions et l'investissement. Elle assure également le suivi du label « Maisons des Illustres », sa promotion auprès du public par la publication d'un guide régional traduit en plusieurs langages. Le réseau s'enrichit régulièrement de nouveaux entrants, comme la Maison Gainsbourg à Paris (7e arrondissement), l'atelier Alfred Manessier à Émancé (Yvelines), la Bibliothèque Smith-Lesouëf à Nogent-sur-Marne (Val-de-Marne), le Château Jean-Claude Brialy à Monthyon (Seine-et-Marne) ou le Studio Franck Horvat à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine).

La DRAC anime les réseaux franciliens des « Musées de France » et « Maisons des Illustres » — en particulier sur le plan de la professionnalisation des équipes et sur la réglementation, en organisant des séminaires et des journées d'études, et en publiant une lettre d'information dédiée aux établissements.

↑ Plaque « Maison des Illustres » de la maison historique de Serge Gainbourg, *DRAC Île-de-France © Isabelle Limousin*

Architecture et espaces patrimoniaux

Un cadre de vie à préserver

La DRAC exerce des missions importantes en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage grâce aux Architectes des bâtiments de France (ABF) qui lui sont rattachés et qui exercent dans les Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP).
Les ABF ont pour missions principales de conseiller et promouvoir une architecture et un urbanisme de qualité en tenant compte du contexte dans lequel les constructions doivent s'intégrer harmonieusement, notamment aux abords de Monuments historiques, dans les Sites patrimoniaux remarquables (SPR), les sites classés et inscrits, ou encore les sites du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Les 27 ABF de la région rendent pour ce faire des avis sur les demandes d'autorisation qui leur sont soumises (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, déclaration préalable). Les ABF sont également conservateurs de Monuments historiques classés appartenant à l'État, dans le territoire où ils sont compétents.

La DRAC accompagne la création architecturale, valorise le patrimoine architectural et paysager, et veille à préserver la qualité du cadre de vie : elle est à ce titre un acteur majeur de la transformation durable du territoire francilien et intègre la nécessité de la transition écologique, qu'elle concilie avec la protection du patrimoine, de l'architecture et des paysages.

La DRAC suit la création ou la transformation des SPR, et participe à la création des Périmètres délimités des abords (PDA). Elle traite également les recours et les contentieux contre les avis des ABF. De plus, afin de garantir l'animation du réseau de l'ensemble des acteurs de l'architecture sur le territoire, la DRAC s'appuie sur les Écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA), sur le Conseil régional de l'Ordre des architectes, dont elle assure le commissariat pour le Gouvernement, ainsi que sur les Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), présents dans chaque département.

Dans la même logique, elle accompagne le réseau des Villes et Pays d'art et d'histoire (VPAH) en Île-de-France et soutient des projets portés par des acteurs associatifs très divers œuvrant dans le champ de l'architecture et du patrimoine, notamment dans le cadre d'actions liées à l'éducation artistique et culturelle.

Le patrimoine et l'architecture font événement

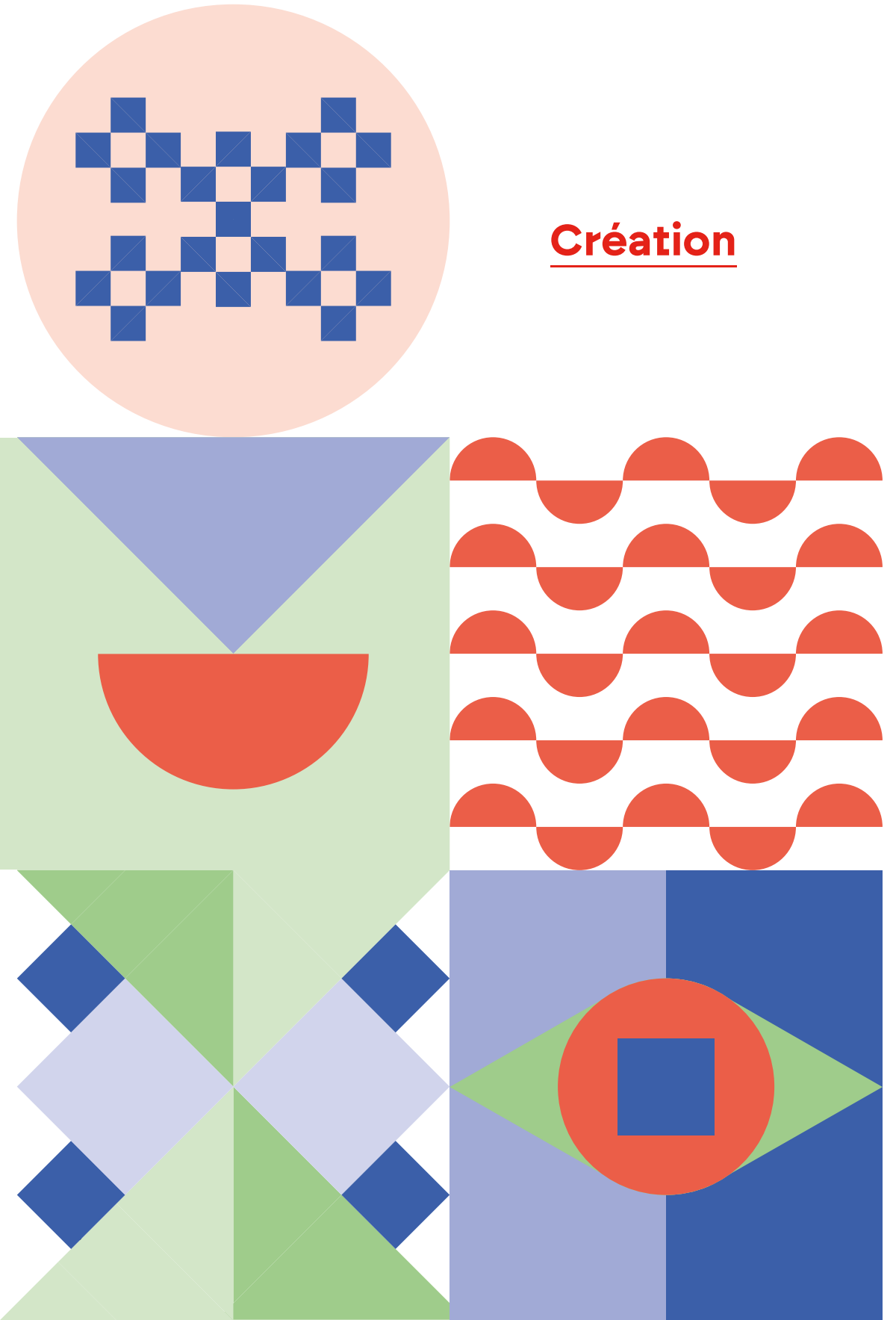
La DRAC coordonne chaque année les événements nationaux du ministère de la Culture en région : *Rendez-vous aux jardins, Nuit européenne des Musées, Journées européennes du patrimoine* et *Journées nationales de l'architecture*. Ces temps forts sont à la fois de grands succès populaires et des occasions de mise en lumière des chantiers et missions portés par la DRAC et ses partenaires.

Elle organise également des *Journées archéologiques régionales* en fin d'année, et le concours *Patrimoines en poésie* avec le Conseil régional d'Île-de-France et destiné aux enfants de 8 à 12 ans.

↓ Stade nautique Gabriel-Menut à Corbeil-Essonnes (Essonne), labellisé « Architecture contemporaine remarquable »
DRAC Île-de-France © La Manufacture du Patrimoine



Création





Spectacle vivant

Favoriser la création dans sa diversité

La DRAC accompagne les artistes, les lieux de création et de diffusion, ainsi que les festivals dans les domaines du théâtre, de la danse, de la musique, du cirque, de la marionnette ou encore des arts de la rue. Elle s'appuie pour cela sur un maillage de lieux particulièrement dense en Île-de-France où le spectacle vivant équivaut à 35 % de l'offre nationale, et sur un vivier de créateurs et de professionnels sans équivalent avec la moitié des emplois artistiques localisés dans la région. La DRAC déploie son action à plusieurs niveaux pour permettre aux lieux de proposer une programmation de qualité, tournée vers la création contemporaine et vers tous les publics ; et aux artistes de créer en toute liberté, en assurant une présence artistique sur le territoire et en structurant l'activité des compagnies, orchestres et ensembles.

Elle porte actuellement plusieurs schémas d'orientation — sur les musiques actuelles, le cirque ou encore la danse — afin d'adapter les politiques publiques aux réalités des différents secteurs professionnels. Enfin, la DRAC accompagne les lieux de formation, tels que les pôles d'études supérieures, et soutient les enseignements artistiques. La création représente la moitié des crédits d'intervention de la DRAC chaque année.

↑ *Le geste artisanal : dialogue entre l'artisanat, la musique et l'illustration*
Musée de l'outil de Wy-dit-Joli-Village (Val- d'Oise), Sound Initiative
DRAC Île-de-France © Nadège Le Lezec

Théâtre et arts associés

La DRAC est chargée de mettre en œuvre les orientations nationales en matière de théâtre et d'arts associés, qui englobent l'art dramatique, les arts de la rue et de l'espace public, le cirque, le théâtre d'objets, la marionnette, le mime, ainsi que l'art du récit et du conte. Pour ce faire, elle mobilise un ensemble de dispositifs, parmi lesquels figurent notamment les aides déconcentrées au spectacle vivant (ADSV), conçues par le ministère de la Culture pour accompagner les artistes ou les équipes d'artistes dans leur dynamique de création. Ce dispositif, prenant la forme d'une aide au projet ou d'une convention, bénéficie à plus de 800 équipes artistiques à travers le territoire francilien. En outre, au cœur de son action, la DRAC accompagne et suit plusieurs établissements labellisés : centres dramatiques nationaux (CDN), scènes nationales (SN), scènes conventionnées d'intérêt national (SCIN), ainsi que des lieux dédiés à la création et à la diffusion artistique. En s'appuyant sur ce réseau dense, ancré dans les territoires, la DRAC promeut ainsi la vitalité et la diversité de la création artistique.

Danse

La DRAC assure le suivi des procédures contractuelles et des dispositifs d'aide à la création dans le domaine de la danse. Ses missions se concentrent également sur le suivi des établissements labellisés au niveau national et des appellations du ministère de la Culture qui développent des approches innovantes visant à promouvoir la danse contemporaine dans toute sa diversité. À titre d'exemple, la DRAC accompagne et soutient le Centre chorégraphique national (CCN) de Créteil et du Val-de-Marne, porteur d'un projet d'ouverture visant à affirmer la chorégraphie comme un langage universel et ouvert à tous les styles et toutes les danses.

Elle accompagne également La Briqueterie, centre de développement chorégraphique national (CDCN) de Vitry-sur-Seine et du Val-de-Marne, qui se positionne comme un espace d'expériences artistiques partagées, une plateforme de coopération, et un centre de ressources. De même, elle soutient les missions de création et de diffusion de l'Atelier de Paris, à travers son festival *June Events* et sa *Saison en création(s)*.

↗ Scène nationale de l'Essonne © *DR*
→ 4bis des Ricochets © *DR*


SCÈNE
NATIONALE


5



↑ *Faites l'été* – Communauté de communes du Val Briard (Seine-et-Marne)
La volonté des Cuisses, Collectif PourquoiPas
© Olivier Bonnet

Musique

La DRAC joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre et l'évaluation des politiques musicales du ministère de la Culture.
Au cœur de ses actions se trouvent des institutions majeures telles que le Centre national de création musicale, les orchestres nationaux en région, les scènes de musiques actuelles (SMAC) et les centres culturels de rencontre (CCR.
De plus, elle soutient activement le secteur indépendant, incluant des ensembles conventionnés, des équipes aidées au projet et des orchestres associatifs. En parallèle, à travers les dispositifs d'aide à la création, elle favorise le développement de programmes d'intervention et le soutien à différents lieux et initiatives artistiques, comme les théâtres, les opéras et les ateliers de fabrique artistique. Enfin, la DRAC œuvre dans le domaine de la formation et de l'insertion professionnelle des artistes musiciens, avec plusieurs établissements dédiés à la formation continue et des conseillers dédiés répartis sur le territoire francilien.

Arts visuels

L'Île-de-France compte 6 centres d'art labellisés d'intérêt national (CACIN), 4 ateliers de fabrique artistique (AFA), 15 lieux de diffusion de l'art contemporain,
et 1 Fonds régional d'art contemporain (FRAC) implanté sur plusieurs sites.
Elle abrite également des artistes — souvent réunis en collectifs — par milliers, qu'elle accompagne par des aides individuelles à la création, des aides à l'installation d'atelier et à l'achat de matériel, des résidences ou encore des commandes artistiques.
Grâce au SODAVI (schéma d'orientation pour le développement des arts visuels), les principaux enjeux du contrat de filière sont pris en compte par la DRAC : la jeune création, l'art dans l'espace public, la co-construction et les droits culturels. Ces dernières années, la DRAC développe également des partenariats pour des résidences d'artistes en entreprises.
Enfin, dans le cadre de partenariats avec les bailleurs sociaux, la DRAC identifie chaque année des artistes pour occuper des ateliers et

Populations et Territoires



Bibliothèques, librairies et fêtes du livre

Rendre le livre et la lecture toujours plus accessibles

La DRAC fait de la lecture publique une de ses priorités. Elle apporte son expertise aux projets de construction, d'extension, de rénovation et de restructuration des médiathèques, les collectivités territoriales pouvant bénéficier d'aides importantes en investissement au titre de la dotation générale de décentralisation. Cette dotation permet également de soutenir l'acquisition de matériel et de mobilier, d'accompagner les projets d'informatisation, de mise en accessibilité des médiathèques, d'acquisition de collections contemporaines et de préservation du patrimoine écrit. Par ailleurs, depuis 2018, les projets d'extension des horaires d'ouverture peuvent être soutenus dans le cadre du plan « bibliothèques et territoires » dont l'objectif est d'« ouvrir plus, offrir plus et mieux former ».

La DRAC accompagne également les librairies indépendantes et les maisons d'édition, autres acteurs essentiels de l'économie du livre, pour des projets de création, de reprise ou de modernisation. Les festivals et fêtes du livre les plus emblématiques de la région, les actions à destination des publics scolaires (notamment dans le cadre du dispositif « Jeunes en librairie ») bénéficient d'un soutien important, dans un objectif d'équilibre territorial.

En complémentarité de ces dispositifs, la DARC mène une action d'animation du réseau des professionnels des archives en région et contribue à la mise en œuvre du plan de sauvegarde du patrimoine écrit.

↑ *Lire au camping ? Ça se tente !*
Centre de promotion du livre jeunesse en Seine-Saint-Denis
DRAC Île-de-France © Nadège Le Lezec

Action culturelle et territoriale

Favoriser la participation de tous à la vie culturelle

Dès la petite enfance et tout au long de la vie, l'éducation artistique et culturelle participe à la formation d'esprits libres et éclairés. C'est pourquoi la DRAC soutient l'éveil des tout-petits à la culture, les résidences artistiques et culturelles en milieu scolaire, ainsi que les enseignements artistiques dans les lycées ou encore l'éducation aux médias et à l'information.

La DRAC s'appuie également sur des conventions interministérielles et des dispositifs concertés, afin de rendre la culture accessible à celles et ceux qui en sont éloignés en raison de leur état de santé, de leur handicap, de leur privation de liberté, ou du fait de leur situation géographique, économique ou sociale.

Dans une région marquée par la concentration historique de l'offre culturelle à Paris, l'équité territoriale est une priorité. La contractualisation avec les collectivités territoriales, qui permet de fixer des objectifs communs et d'agir dans le temps long, en constitue le socle. Ce mode d'intervention s'adapte aux territoires et se déploie sous la forme d'accords-cadres généralistes et de conventions spécifiques en matière de lecture publique ou d'éducation artistique et culturelle. La DRAC accompagne particulièrement les territoires prioritaires, en ruralités comme dans les quartiers de la politique de la ville (QPV). L'appel à projets « Culture et lien social » permet ainsi de soutenir chaque année une centaine de projets au bénéfice des habitants des QPV. L'Été culturel bénéficie quant à lui à des centaines d'événements par an sur l'ensemble du territoire, pour que les Franciliens qui ne partent pas en vacances bénéficient de propositions culturelles riches et variées au plus près de chez eux.

↓ *Cergy Soit !,* Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise
DRAC Île-de-France © Nadège Le Lezec





↑ *Flumen Créatura - Poétique de l'espace urbain III*, Les Plastikeuse
DRAC Île-de-France © Nadège Le Lezec

Cinéma et numérique

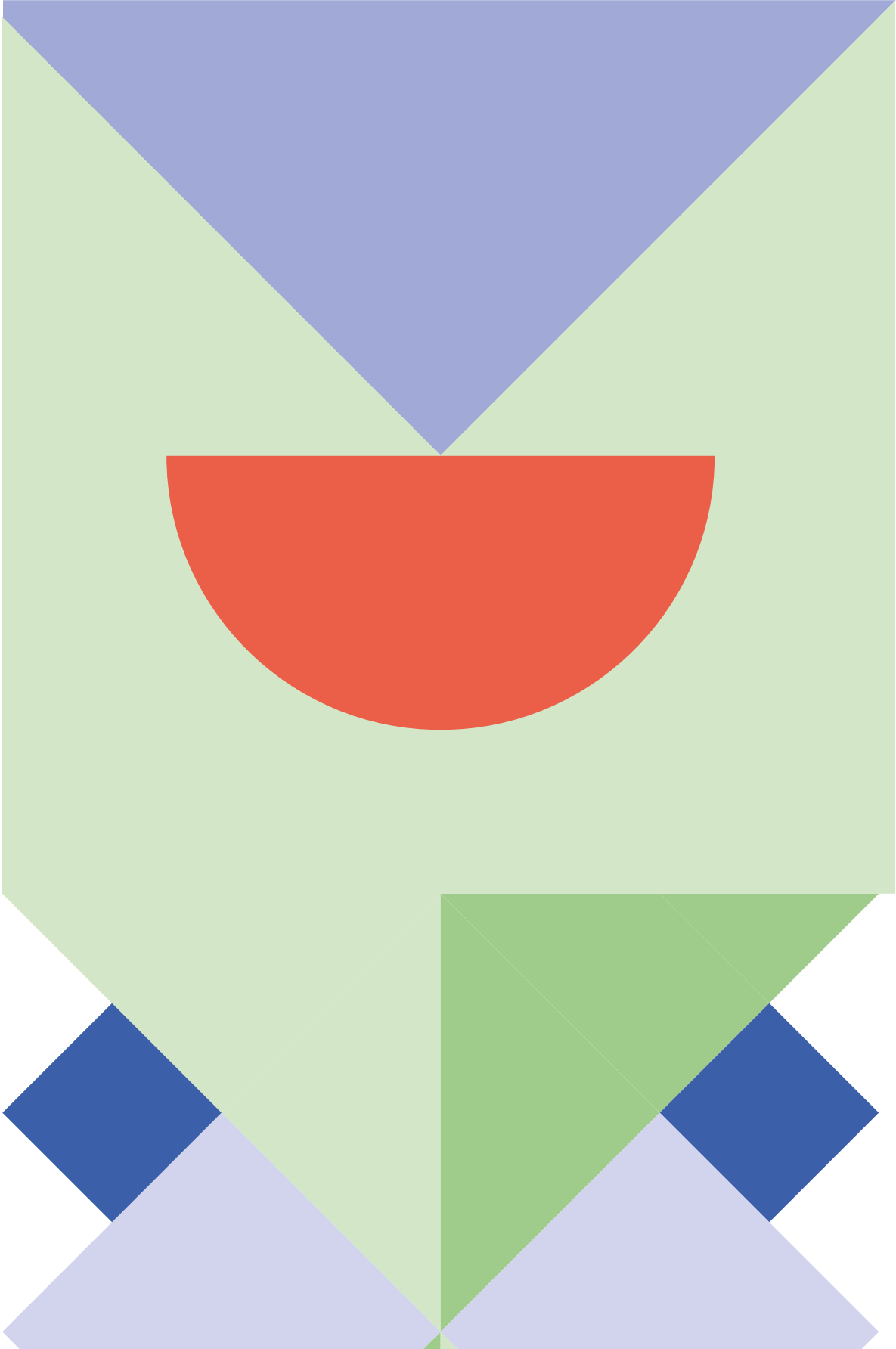
Les écrans au service de l'éveil artistique et culturel

Avec 300 établissements dont la moitié labellisée « art et essai », l'Île-de-France abrite 20 % du parc national et se classe en tête des régions françaises en termes de fréquentation. La DRAC accompagne les projets d'implantation de nouveaux équipements dans un souci de maillage territorial et les projets de modernisation du parc existant. Elle est par ailleurs très active dans le champ de l'éducation à l'image, notamment grâce aux dispositifs scolaires nationaux qui touchent chaque année plus de 310 000 élèves dès la maternelle, ou encore en soutenant les festivals.

Le numérique est également au cœur des missions de la DRAC, qui décline depuis 2022 le programme national de numérisation et de valorisation des contenus culturels (PNV) et contribue au déploiement des Micro-Folies. La DRAC a co-produit une « collection francilienne » pour le réseau des Micro-Folies afin de donner à voir la richesse du patrimoine et de la création en région.

↓ Le CinéMo, cinéma itinérant de la Fondation Art Explora
Escale à Bagneaux-sur-Loing (Seine-et-Marne)
DRAC Île-de-France © Nadège Le Lezec





Toute l'actualité de la DRAC Île-de-France
↓

— Culture.gouv.fr
— YouTube
— LinkedIn
Et abonnez-vous à nos infolettres

Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France
→
45-47, rue Le Peletier
75 009 Paris
Tel standard : 01 56 06 50 00

PROSPECTUS
BAC DE TRI
duofluo design graphique